

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr.; — Six mois, 3 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 15 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
à Paris, { Dongrel et Bullier jeune; pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne;
à Lyon, { chez M. J. Malignon, Thomain et Cie, 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 4<sup>er</sup>.
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 3 février 1872.

Le Journal officiel publie dès aujourd'hui la promulgation de la loi d'impôts votée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 22. En conséquence, le gouvernement va percevoir immédiatement deux nouveaux dixièmes sur les sucres et glucoses de toute origine, antérieurement à la loi du 8 juillet 1871. Les sucres existant, au moment de la présente loi, dans les entrepôts, les fabriques ou les raffineries, seront assujettis au paiement de cette taxe nouvelle. Les sucres bruts pourront être recherchés en quelque endroit qu'ils existent, par les mêmes employés.

En vertu de la même loi, le droit intérieur sur les allumettes en bois est fixé comme suit, décimes compris : Boîte ou paquet de 100 allumettes et au-dessous, 4 centimes; par boîte ou paquet renfermant plus de 100 allumettes, 4 centimes par centaine ou fraction de centaine. Le même droit sera perçu, indépendamment des taxes de douane, sur les allumettes en bois importées.

Le remplacement de M. Valentin, préfet à Lyon par M. Pascal, n'est pas de nature à attirer à nos gouvernants plus de sympathies et de confiance. Le pays croit que M. le Ministre de l'intérieur se trompe. M. Valentin avait donné des preuves d'aptitude, de courage et de modération; Lui garderait-on rancune en haut lieu d'avoir su maintenir l'ordre et la tranquillité dans la seconde ville de France ?

A l'ouverture de la séance du 26, M. Alfred Naquet dépose une proposition dont il lit l'exposé des motifs. Il énumère les résultats de la guerre, la mort des citoyens, les ruines amoncelées, le démembrement du pays, l'indemnité de guerre, et demande que les biens de Louis-Napoléon Bonaparte soient mis en vente, pour le produit en être affecté à la libération du territoire.

Une tempête accueille ces dernières paroles. On vote; cent vingt-cinq voix à peu près demandent l'urgence qui est repoussée.

En dehors de la Chambre, nous devons signaler l'importance grandissante que prend le mouvement en faveur de la prompte libération du territoire, dont nous nous occupons depuis plusieurs jours. Nous apprenons qu'en présence de l'initiative patriotique si courageusement prise par quelques citoyens, un certain nombre de députés, appartenant presque tous aux départements de l'Est, s'étant mis à la recherche des moyens efficaces propres à hâter la libération du sol, se sont rendus au sein de la commission du budget, afin de proposer plusieurs combinaisons financières de nature à procurer au Trésor, dans un bref délai, les sommes nécessaires au paiement de la dette.

Télégramme du maire et des membres du Comité de Nancy.

Nancy, 27 janvier.
Une combinaison de souscription patriotique, pour la libération du territoire, vient de surgir à Nancy et a permis de réunir, en un jour, quatre cent mille francs. Nous espérons avoir, aujourd'hui ou demain déjà, un million à offrir à l'Etat.

Le million réuni, des délégués partent aussitôt pour Paris afin d'exposer à tous et notamment à la presse, la combinaison à l'aide de laquelle nous espérons que le pays pourra offrir au moins 500 millions à l'Etat comme don patriotique. Le Comité supplie tous les journaux de vouloir bien ajourner tout appel définitif au public jusqu'à discussion avec les délégués de la combinaison nancéienne.

Une communication officielle fait connaître qu'un messenger du ministère anglais est parti avec des dépêches importantes pour lord Lyons, ayant pour objet d'établir nettement la pensée du gouvernement anglais relativement au traité de commerce anglo-français, et des rectifier les malentendus qui paraissent exister en France à ce sujet.

Le Journal officiel dément aujourd'hui, dans des termes formels, une nouvelle récemment donnée par la Patrie, et disant que l'ancienne fédération de la garde nationale de la Commune de Paris était reconstituée. Le démenti officiel déclare que cette allégation est un long tissu d'erreurs.

M. Soubeyran a exposé un projet d'emprunt national pour la libération du territoire devant la sous-commission du budget où il a obtenu un succès complet.

L'emprunt est fait sous forme d'obligations de 100 francs remboursables à 200 francs en soixante années. Il est divisé en 720 séries réparties en 60 classes.

Chaque année une classe, composant douze séries, est indiquée par le sort pour être remboursée.

Chaque année, en conséquence, 666, 672 obligations sont remboursées.

Tous les mois, a lieu un tirage d'obligation qui sont remboursables avec primes, la première à 150,000 francs, les dix suivantes à 10,000 francs chacune, trente ensuite à 5,000 francs et enfin cent à 1,000 francs.

Une somme annuelle de 138,996,000 francs est suffisante pour faire face aux engagements pris par le Trésor.

Table with 2 columns: Description and Amount. 666.692 obligations à 200 fr. fr. 133.334.400; Primes. 6.000.000; Total 139.334.400.

A déduire, 1.692 obligations dont le remboursement est comprise dans les primes, . . . . . 338.400 fr. 138.996.000

En résumé, cette annuité pour 60 ans correspond à un intérêt de 2 82 0/0.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des intrigues des partisans monarchiques elles, continuent à écœurer les hommes honnêtes et laborieux.

La regrettable surtaxe de pavillon qui a été voté est une nouvelle preuve de l'incapacité de nos représentants il est heureux que les traités empêchent de l'appliquer dès à présent. Espérons que ce vote, aujourd'hui platonique, ne sera jamais mis en pratique.

La question du retour de l'assemblée à Paris sera probablement ajournée. Paris se souviendra de Vautrain et de ses patrons.

La question de la dénonciation des traités de commerce venait à l'ordre du jour. M. de Rémusat a annoncé à la Chambre que l'Angleterre, ainsi que nous le disions hier, ne considérerait pas la date du 4 février comme devant être l'époque obligatoire de la dénonciation. Le traité peut être dénoncé à toute époque, et l'effet de cette dénonciation ne commencera qu'un an après qu'elle aura eu lieu. Dès lors, il n'est plus nécessaire d'apporter une grande hâte dans la discussion des traités de commerce, qui doit commencer aujourd'hui même à la Chambre.

Au moment où les bruits de fusion commencent à circuler de nouveau, le descendant des Bourbons, Henri de Chambord se décide à sortir du silence qu'il gardait de puis cinq mois. L'Union publie un manifeste de celui qu'elle appelle le « roi légitime ». Les déclarations de ce document sont plus claires, plus nettes et plus accentuées encore — s'il est possible — que celles du manifeste daté de Chambord. Henri de Bourbon se montre décidé à n'accepter aucune transaction avec le principe monarchique, d'où il tire ses droits. Il n'abdiquera jamais; « jamais non plus il n'acceptera d'autre drapeau que le drapeau blanc, car, dit-il, « par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare. »

Ce qui caractérise particulièrement ce manifeste, c'est qu'il s'adresse moins au pays qu'aux partisans de la fusion; Henri de Chambord a tenu à déclarer que personne, sous aucun prétexte, n'obtiendrait de lui qu'il consentit à devenir le roi légitime de la Révolution. Cette dernière phrase, qui termine le manifeste royaliste, équivaut à l'enterrement de toutes les espérances fusionnistes. Aux yeux du représentant de la monarchie des lys, les d'Orléans ne seront jamais que des princes du sang, et jamais, aussi, le roi de France ne consentira à traiter dégal à égal avec un de ses cousins.

Le manifeste de Henri de Chambord a jeté le désarroi le plus complet dans le camp monarchique.

On pouvait, du reste, s'y attendre. En voyant

Henri V s'ensevelir dans un passé mort, que rien désormais ne ressuscitera et dont la France ne veut même plus entendre parler, les partisans sincères et dévoués de la légitimité ont pu se dire, pour peu qu'ils soient doués de quelque clairvoyance, qu'il leur fallait renoncer à voir jamais se réaliser les espérances qu'ils caressaient depuis si longtemps. Henri de Bourbon aime mieux sombrer et s'enlourdir dans la vaste mer de l'oubli, que quitter le navire sur lequel il a arboré son drapeau. Il y a dans cet acte une grandeur indéniable.

L'Assemblée nationale a enfin ouvert le débat sur la question de savoir s'il convient ou non de dénoncer le traité de commerce de 1860.

Deux discours, prononcés par MM. Raudot et Raoul Duval, sont à signaler particulièrement; ils ont posé la question sur son véritable terrain. M. Raudot, dont la parole a surtout fait impression sur l'Assemblée, a démontré clairement l'impossibilité où se trouve la France de dénoncer le traité qui la lie avec l'Angleterre. En effet, nous sommes engagés envers d'autres puissances par des traités analogues jusqu'en 1877; il s'ensuit que, si nous rompons nos contrats commerciaux avec la Grande-Bretagne d'abord, et successivement avec l'Italie et la Belgique, les produits anglais, belges, italiens et allemands entreront chez nous en franchise par la frontière prussienne. De telle sorte que nous aurons volontairement attribué à la Prusse le privilège du transit de tous les produits étrangers importés en France.

M. Raoul Duval, fort opposé, comme on sait, aux traités de commerce, a senti la valeur des arguments de M. Raudot. Il a demandé, s'est-il contenté de demander, non pas la dénonciation, mais simplement la révision des traités. C'est, en effet, dans ces limites que doivent se circonscrire les justes prétentions de la France, et les dispositions manifestées par l'Angleterre nous permettent de croire que cette puissance ne se refusera pas à une modification de tarifs, dont elle n'a jamais contesté le principe.

Nous avons à enregistrer une fâcheuse nouvelle. Nous avons annoncé récemment la poursuite dont le Radical était l'objet; on sait que notre confrère était poursuivi pour délit d'outrage à la morale et à la religion, délit relevé dans un article appréciant les faits qui se sont passés tout dernièrement entre quelques élèves du lycée de Clermont. La cour d'assises de la Seine a rendu son verdict, et elle a condamné l'auteur de l'article, M. Francis Enne, en six mois de prison et 5'000 fr. d'amende; le gérant, M. Stomph-Geoffroy, en deux mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Nous déplorons d'autant plus vivement cette condamnation, qu'elle a été prononcée par le jury et qu'elle frappe la liberté de discussion et la liberté de conscience. L'article qui vaut six mois de prison à M. F. Enne contenait, il est vrai, des plaisanteries d'un goût assez douteux; mais, sous ces plaisanteries, le principe du libre examen était en question; c'est pourquoi nous déplorons que la cour d'assises de la Seine ait condamné, en se servant d'une loi cléricalle forgée sous la Restauration, l'une des conquêtes primordiales de la Révolution.

DEVILLE.

Décidément les monarchistes n'ont pas l'esprit inventif. Après l'homme de Sedan, ils en sont encore au spectre rouge. Sur tous les tons, sous toutes les formes, ils répètent que l'ordre est troublé. Les républicains, étant tous sans exception, d'abominables fripons, un pays où existe la forme républicaine, même sans républicains, doit être un coupe-gorge. Pendant vingt ans, Bonaparte et ses séides n'ont cessé de développer ce thème, en l'appuyant de complots imaginaires de menaces, d'actes de corruption. Ils ont fait croire ce qu'ils ont voulu. Mais comme le mensonge, et la dépravation ne sauraient indéfiniment régner, la mascarade impériale a fini.

L'Empire tombé, les conservateurs qui l'avaient soutenu, les plébiscitaires, prôneurs de oui, tous les hommes qui ont applaudi à la déclaration de guerre, les honnêtes gens (pour les appeler du nom qu'ils se donnent), se sont pressés d'intriguer pour rétablir la royauté. Nous assistons à leurs manœuvres, et tels nous les avons connus sous l'empire, tels nous

les retrouvons, avec cette circonstance toute en notre faveur, que nous sommes en République, et que nous n'avons rien, absolument rien à craindre de leurs efforts impuissants. Partout, le mot d'ordre est donné, et dans la presse monarchique il s'exécute suivant les lieux et les circonstances avec un ensemble touchant. Dans le Nord on répand le bruit d'une vaste ligue qui embrasserait toutes les villes du midi. A Marseille, on publie que Lyon est prêt à se soulever; à Lyon, on affirme que Marseille s'agite.

La ville de Roanne ne peut donner lieu malheureusement à de semblables bruits, et bien que l'administration ait cru devoir y maintenir pendant plusieurs mois un escadron de chasseurs, et presque tous les gendarmes de l'arrondissement pour y assurer l'ordre qui n'a jamais été troublé, il serait difficile de faire croire que cette agglomération paisible puisse devenir le foyer d'un soulèvement des départements du centre de la France. Aussi n'imaginons rien de semblable.

Dans les grandes villes, on demande la révocation de toutes les autorités républicaines par crainte d'une révolution. A Roanne, on réclame la révocation de la municipalité, par cette raison que la police est insuffisante pour assurer la sécurité publique. Le plus comique, c'est que les feuilles monarchistes, insistantes déjà pour l'obtenir lorsque les gendarmes de l'arrondissement étaient casernés dans notre paisible cité.

Ces pressantes sollicitations, ces inventions des journaux royalistes pouvaient inquiéter il y a six mois, lorsque les municipalités seules étaient en face de l'assemblée monarchique, mais aujourd'hui, quelque déplorable que soit la dissolution du conseil municipal, elle nous causerait une peine médiocre. En politique, les fautes d'un adversaire servent souvent plus qu'une victoire. Nous sommes persuadés que la dissolution du conseil, si elle était prononcée, contribuerait grandement à gagner des adhérents à la cause républicaine. Il serait en effet, plaisant, de voir rétablir à la mairie, sous prétexte d'assurer la sécurité de la rue, M. Boullier et ses adjoints, qui pendant cinq jours ont laissé faire le siège d'une maison particulière, sans intervenir. On a vu les hommes d'ordre à l'œuvre, le pays en est las, il les repousse de toutes les fonctions. Les imposer, c'est créer une irritation salutaire à notre cause. Pour nous, nous n'oublions pas, que par ses violences, ses vexations, M. Ducrot a préparé, dans une certaine mesure le triomphe du parti radical dans le département de la Loire.

SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉCOLE

PAR JEAN MACÉ

Les jésuites font rage contre l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. Par bonheur ils ont devant eux de rudes et infatigables adversaires. La Ligue de l'enseignement, dont nous avons eu tant de fois l'occasion de parler, multiplie ses efforts. Les adhésions affluent au cercle central de la rue Saint Honoré; le désir et le besoin d'instruction se traduisent par des pétitions revêtues de colonnes de croix, ou de signatures d'enfants dont les mères ont guidé les mains inexpérimentées.

La Ligue du sou contre l'ignorance, devient une institution.

Et pour accélérer encore ce mouvement, notre ami de Beblenheim, Jean Macé, l'instigateur et le propagateur ardent de l'enseignement, fait paraître une série d'opuscules sous ce titre : Les Idées de Jean-François, et le premier traite de la séparation de l'Eglise et de l'école.

Cette séparation, nous n'avons cessé de la demander, et les arguments de Jean Macé viennent à l'appui des nôtres. « Nous n'avons pas, dit-il, de religion d'Etat. Pourquoi l'Etat aurait-il une religion d'école ? » Il répond victorieusement à ceux qui prétendent que l'enseignement laïque et athée :

Peut-on faire tracer à un écolier des ronds et des jambages, des pleins et des déliés, sans toucher à l'infailibilité du pape ? Qu'est-ce que la question du célibat des prêtres viendrait faire dans la règle des participes ? par où le Messie des juifs peut-il se trouver mêlé à la théorie du plus grand commun diviseur ?

Non, l'école ne sera pas athée, parce que la lecture et l'écriture n'ont jamais été de l'athéisme et ne le seront jamais; parce que la grammaire n'est pas athée.

Est-ce à dire que les enfants, pour cela, seront élevés sans religion ? Non ! Le curé, le pasteur, le rabbin, l'imam lui-même, ont le droit d'inculquer aux élèves les éléments du culte de leurs pères; mais les instituteurs n'ont point à s'en mêler.

Jean Macé nous rappelle qu'aux Etats-Unis la religion est une chose sacrée, à laquelle ni commissaire de police, ni même Assemblée législative ne se permettraient de toucher, pas plus pour la protéger que pour la réglementer.

C'est une affaire de conscience dans laquelle le seul juge est la conscience de chacun. Elle se protège elle-même, ne s'impose à personne, et n'étant un moyen de domination pour personne, demeure entouré du respect universel. Qu'on la mette chez nous à ce régime-là je vous réponds qu'elle ne s'en portera pas plus mal, ni le pays non plus.

La commission qui prépare une loi sur les coalitions, continue sur les grèves. Hier elle a entendu M. Dorian et M. Mathieu.

M. Dorian, ancien ministre du 4 septembre, est un des grands industriels de Saint-Etienne. Il est entré, sur les grèves de la vallée de la Loire, dans les détails d'un grand intérêt, qui tendent à prouver que les grèves sont à peu près inévitables, mais qu'elles ne prennent guère un caractère dangereux que sous l'influence de certaines interventions blâmables de l'administration. Ainsi M. Dorian a cité ce fait, que la grande grève du bassin de Rive-de-Gier, en 1869, a été le résultat de l'intervention du préfet impérial. Les ouvriers avaient à se plaindre de la mauvaise répartition des fonds de leur caisse de secours; le préfet leur dit que s'ils votaient selon le vœu du gouvernement, l'empereur prendrait leur affaire en main et leur ferait rendre justice. Séduit par cette promesse, les ouvriers nommèrent le candidat officiel; mais, l'élection faite, les engagements du préfet ne furent pas tenus; telle fut l'origine des désordres de la grève.

M. Mathieu, un des ingénieurs-directeurs des mines du Creuzot, parent, croyons-nous, de M. Schneider, trouve naturellement que dans la grande grève de 1870, il n'y a eu qu'un mouvement politique, organisé par Assy, et que rien dans la grève des mines, ne pouvait motiver, et qu'il faut énergiquement réprimer toute grève. Il demande qu'on en revienne à la loi de 1849.

Le mouvement des esprits pour la délivrance du territoire est unanime; la France entière palpète à l'idée de se trouver libre et maîtresse des destinées; mais il ne faut pas que nous procédions au hasard, sans plan arrêté; il ne faut pas que nos forces se perdent dans les efforts contradictoires. C'est parce que la direction manquait, que nous avons été battus dans la guerre et que nous avons perdu deux provinces; hâtons-nous d'adopter un plan, une mesure à laquelle tout le monde se ralliera.

Le projet de l'emprunt de quatre milliards en obligations de 100 francs remboursables à 200 francs, a un avantage sur tous les autres projets mis en avant: il est expéditif, il atteint le but en quelques jours; de plus, et c'est sa grande supériorité sur la souscription nationale, il élargit le cercle des souscripteurs. Ce n'est plus seulement la France qui vient au secours de la France, ce sont les autres pays, c'est l'Europe, c'est l'Amérique. L'appât des lots et l'assurance d'un remboursement double de la somme versée donnera un grand nombre de collaborateurs étrangers à l'œuvre du rachat de notre sol. Mais il importe de prendre au plus libérateur, se répandre en une infinité de petites rigoles.

On lit dans la *Constitution*: au sujet du projet Soubeyran.

Un financier dans les opinions politiques sont fort éloignés des nôtres, mais auquel nous ne faisons pas difficulté de reconnaître une haute compétence, M. de Soubeyran, vient de proposer à la sous-commission du budget, dont il fait partie, une combinaison des plus ingénieuses.

M. de Soubeyran est d'avis que nous devons au plus tôt nous débarrasser des Prussiens, en leur payant les trois milliards qui restent dus. Il est en outre nécessaire, selon lui, de fournir au Trésor un milliard: 500 millions seraient destinés à rembourser la Banque d'une partie de ces avances, et, grâce à l'autre demi-milliard, l'Etat serait en mesure de réorganiser tous les services intérieurs.

Il ne s'agirait donc de rien moins que d'un emprunt de quatre milliards, la plus grande opération financière qui ait jamais été faite.

Cet emprunt serait fait sous forme d'obligations de 100 francs remboursables à 200 fr. en 60 années. Chaque année, un soixantième du chiffre total des obligations émises, 660,000 environ, seraient désignées par le sort et remboursées à 200 francs; chaque mois aurait lieu un tirage d'obligations remboursées avec primes, la première à 150,000 francs, les dix suivantes à 10,000, trente à 5,000, et enfin cent à 1,000 fr.

Pour faire face à ces engagements, pour rembourser en soixante années cette énorme dette, il suffirait au Trésor d'une somme annuelle de 139 millions.

Cette somme est de beaucoup inférieure à celle que réclame le gouvernement, 139 millions au lieu de 250; le système de M. de Soubeyran simplifierait d'une façon merveilleuse la question des nouveaux impôts.

Soumis à une sous-commission qui l'a adopté sans réserve, ce projet doit être discuté aujourd'hui dans la commission du budget. Il rencontrera les adversaires qui, sous prétexte de moralité, combattraient ce qu'ils appelleraient le rétablissement de la loterie. Lorsque le moment sera venu, il sera fait justice de ces objections; nous n'aurons pas de peine à démontrer que la morale n'est point engagée dans la question, et que le tirage des obligations est fort différent de ce que fut autrefois la loterie.

### Chronique locale

M. Amy continue dans le *Mémorial de la Loire* la campagne qu'il avait entreprise contre le Conseil municipal de Roanne dans le journal de MM. Boullier et consorts. Nous ne saurions trop le remercier. Etre attaqué, et être attaqué avec violence par un journaliste du parti de l'ordre, c'est un titre à la considération. Si le

conseil municipal avait commis quelque méchante action; s'il avait trahi son mandat, M. Amy le laisserait bien tranquille, sa conduite lui vaudrait des critiques grossières; c'est à merveille. On ne saurait douter qu'il soit dans la bonne voie.

M. Amy demande la dissolution du conseil municipal de Roanne. Voilà six mois que M. Boullier et ses amis adressent à toutes les puissances du jour la même réclamation. Ces prières, n'ont pas encore été exaucées, et il est peu probable qu'elles le soient dans l'avenir. Mais s'il arrivait que M. Ducrot couronnât par cet acte de vigueur sa brillante administration, nous n'éprouverions nulle émotion. Nous sommes bien sûrs qu'avant peu, MM. les commissaires municipaux redescendraient les escaliers de l'Hôtel-de-Ville plus vite qu'ils ne les auraient montés. La République est un fait acquis et cette comédie de la République sans républicains ne peut durer bien longtemps grâce au réveil de l'esprit de liberté. Nous ne pouvions cependant nous empêcher de remarquer l'insanité de nos adversaires politiques. Au lendemain du 4 septembre, et pendant toute la période qui a précédé la réunion de l'Assemblée, tremblants, inquiets, ils n'ont cessé de réclamer des hommes en place la protection de leurs personnes les assurant de leur dévouement à la République. Cette protection ne leur a pas été marchandée. Sous l'influence des événements comme l'histoire en offre peu d'exemples, le pouvoir est retombé en leurs mains; mais cette possession est précaire, provisoire, elle leur échappe tous les jours; on devrait croire dès lors que leurs efforts devraient tendre à la conciliation, à l'apaisement des esprits. Point du tout, ils se montrent plus arrogants, plus raides, plus opposés que jamais à toutes les aspirations de l'esprit moderne. Il n'est sorte de provocations qu'ils ne fassent. Pauvres gens, qui ne veulent pas comprendre que les mesures violentes appellent les mesures violentes, que les vexations engendrent les vexations, et qu'il est dangereux dans un pays qui marche irrésistiblement vers la République de se mettre en travers de la route pour arrêter le flot populaire.

### Désordre matériel, désordre moral.

A nous qui ne sommes pas moralistes, il nous a toujours semblé que le désordre matériel n'était qu'une suite du désordre moral, et la chute honteuse de l'Empire à Sedan, en est la preuve éclatante.

Là en effet, après le désordre moral que les oui plébiscitaires devaient en vain dissimuler et dont étaient gangrenées les hautes classes de la société, (plaise à Dieu qu'elles ne le soient plus), est venu le désordre matériel.

Ceci, croyons-nous, est une vérité de M. de la Palisse.

Eh bien! M. Amy, ex rédacteur en chef du *Journal de Roanne*, aujourd'hui rédacteur du *Mémorial de la Loire*, dans le numéro du 1<sup>er</sup> février, cherche à faire croire que c'est une illusion.

L'ordre matériel règne, mais l'ordre moral ne règne pas! Comprenez-vous cela?

La charue devant les boeufs! Vrai! il n'y a que les plus rudes champions du plébiscite pour venir, après un ministre (car ils ne sauraient les inventer), débiter de pareilles fantaisies. Seulement pour M. le rédacteur du *Mémorial de la Loire*, c'est un moyen ingénieux, après avoir passé par Lyon de revenir à sa bonne ville de Roanne, gouvernée par une municipalité, issu de la minorité des habitants (dit M. Amy).

Les deux font la paire. L'ordre matériel règne, mais l'ordre moral ne règne pas.

Le conseil municipal élu a obtenu une majorité écrasante, mais d'après les nouveaux principes d'arithmétique de M. Amy, c'est une majorité... *minorité*...

Nous passons sur les autres aménités à l'adresse du conseil municipal et de la ville de Roanne, dont il est l'élu de par le suffrage universel. M. Amy nous y a accoutumés, et ce qui nous fâche, c'est qu'il n'y mette pas plus de variété. A Saint-Etienne comme à Roanne, c'est toujours la même rangaine. Ce serait à croire qu'il y a transporté les clichés de M. Chorgnon.

Toutefois nous ne pouvons que féliciter le *Mémorial* de la précieuse acquisition qu'il a faite, car depuis la présence de M. Amy, il paraît beaucoup plus s'occuper de Roanne que de Saint-Etienne.

Merci donc pour la ville de Roanne et son conseil municipal, qui ne s'attendaient pas à autant d'honneur.

Nous serions curieux cependant de savoir de M. Amy ce qu'est l'ordre matériel, ce qu'est l'ordre moral, ce qu'est une majorité-minorité?

Nous étions mal renseignés dimanche dernier, quand nous disions que le nommé D..., employé à la gare et qui a subi l'amputation d'un bras était mort pendant l'opération.

Ce pauvre malheureux n'a succombé que 48 heures après, des suites des graves blessures qu'il avait reçues; il a donc eu le temps de voir une dernière fois sa famille et ses amis.

Roanne, le 2 février 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal, que l'adjudication des travaux nécessaires à clore la Promenade, aura lieu à l'hôtel-de-ville, le mardi six février.

Nous vous saurions gré de nous dire, non-seulement en quoi consiste cette clôture, mais encore de nous donner quelques renseignements sur le plan adopté pour l'embellissement de ce lieu qui, par sa position et son étendue, peut à peu de frais être transformé en un véritable Eden, en un vrai paradis terrestre.

La population tout entière s'intéresse et se préoccupe de tout ce qui va se faire à la Promenade.

Beaucoup se sont inquiété lors de l'abatage de cette quantité d'arbres morts et malades arrachés et vendus en ces temps derniers et se plaignaient bien à tort de l'enlèvement de ces arbres dans la crainte de voir amoindrir l'agrément qu'y trouvait le promeneur dans ses heures de loisirs.

J'estime que ceux-là n'avaient pas remarqué le grand nombre d'arbres morts, ni le nombre plus considérable encore, de ceux presque entièrement défeuillés, qui n'auraient pu reverdir les années suivantes et encore moins le dépérissement général de tout les autres arbres se nuisant les uns aux autres par leur trop grande proximité. Ces mêmes hommes, du reste, sont en général, de ceux qui, par comparaison, sont incapables de juger la chose, n'ayant pour la plupart rien vu d'analogue et qui, dans leurs voyages et pérégrinations, n'ont peut-être pas dépassé Jarnosse, Crémeaux ou St-Forgeux.

D'autres, et je suis du nombre, ont vu enlever tous ces arbres avec plaisir, dans l'espoir que notre éditilé capable d'apprécier tout ce qui s'est fait dans les grandes villes pour la restauration et l'embellissement des lieux publics, allait nous doter d'une Promenade refaite, ayant ombrages et clairières, massifs d'arbustes, d'arbrisseaux, gazons et fleurs, etc.

C'est bien là à quoi tout le monde s'attend et je ne doute point de la bonne volonté de l'autorité locale; mais cependant une chose m'inquiète un peu, c'est cette clôture.

Est-ce pour établir une grille tout au tour, ou simplement comme on me dit, quelques piquets supportant des fils de fer le long des allées existantes pour garantir les gazons? Nous attendons mieux que ça; on a parlé ce me semble d'un jardinier qui en même temps serait gardien; dans ce cas, piquets et fils de fer sont inutiles. Permettez que je dise ce que j'ai pensé et qui je crois contenterait tout le monde. Pourquoi laisse-t-on tous ces arbres qui s'opposent à l'établissement de ces massifs, ornements indispensables des promenades publiques? Veut-on conserver ce plan par trop primitif, ces droites allées, cette croix de St-André? toutes ces dispositions doivent être changées. Profitons des exemples que nous donnent les grandes villes. Lyon sur la place Bellecour avait de magnifiques tilleuls, ils ont été remplacés pour plusieurs motifs. Premièrement, parce que sous leurs épais feuillages, était le rendez-vous nocturne d'hommes inqualifiables et des ignobles coureuses de nuit. Bien avant l'heure de la retraite, les habitants honnêtes n'osaient s'y aventurer.

A leurs places sont aujourd'hui de beaux massifs d'arbres, de fleurs, des gazons, de superbes bassins où nagent des cygnes. Le public y afflue et les plus belles toilettes y brillent, les enfants et leurs bonnes y prennent leurs ébats. A Paris, les Champs-Élysées étaient un bois épais, garni comme notre promenade et était aussi le repaire de gens comme il n'en faut pas. On y a porté la hache et aujourd'hui il n'y a plus que bosquets, gazons, ruisseaux, fleurs, petites colines, grandes allées et petits chemins avec ponts sur les ruisseaux.

Partout le jardin a succédé à la forêt, à Grenoble, à Aix, à Montpellier, à Saint-Etienne même on peut trouver des modèles à suivre. J'espère que l'autorité ne s'arrêtera pas devant les objections de gens sans goût et qui n'ont rien vu hors de Roanne et quelle n'hésitera pas à remettre en adjudication tous les arbres et ils sont nombreux qui ne peuvent exister avec le plan de rénovation et de transformation de la Promenade. Le produit de l'adjudication doit être plus que suffisant pour tous les travaux à faire, pour mouvoir, accidenter le terrain, faire les massifs, construire une serre indispensable pour les fleurs en toute saison, refaire des allées et de petits chemins, établir une ou plusieurs pièces d'eau et au moins deux douzaines de petites baches ou réservoir pour faciliter l'arrosage des fleurs et gazons. Un petit chalet bien disposé pour habitation du jardinier-garde ferait aussi un joli effet. Il faut nécessairement agrémenter et anglaïser ce lieu, qui deviendra le plus bel ornement de notre ville naissante, et elle en sera d'autant plus renommée, que pas un voyageur ne passera sans redire partout: Nous avons en chemin de fer, traversé le paradis à Roanne.

J'en crois pasme tromper en disant que la vente des arbres à enlever produira plus qu'il ne faudra pour faire tout ce que je viens de dire. Il est bien reconnu que les adjudicaires de la première vente ont fait une affaire d'or, ce qui promet une vente plus avantageuse pour ce qui reste encore. Je verais avec plaisir, si aucun plan n'est bien définitivement adopté pour la restauration des Promenades, qu'on sollicitât des jardiniers dessinateurs et paysagistes, des plans et dessins, en instituant un prix pour le meilleur qui serait adopté. Je soumetts mes réflexions à ceux qui dirigent, non pas dans la persuasion que je sais mieux qu'eux tout ce qu'il faut faire; mais simplement dans celle que parfois le plus simple citoyen peut émettre une idée utile.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération,

E. PÉGON.

### L'ŒUVRE DE LA DÉLIVRANCE.

Un comité s'est formé à Nancy et a fait appel aux souscriptions volontaires pour hâter l'évacuation du territoire.

Ce comité a pensé qu'il était utile de fixer un minimum au-dessous duquel, s'il n'est pas atteint, les souscriptions seront annulées.

Les délégués du comité de Nancy sont actuellement à Paris. Ils ont, dès leur arrivée, acquis l'assurance que l'idée de la formation d'un grand comité national est généralement accueillie avec faveur.

La fonction de ce comité ne serait pas seulement de recueillir des souscriptions sur place. Elle serait aussi et surtout de susciter dans chaque département, dans chaque canton, la création de comités locaux, qui, toute considération politique mise à part, sans aucune acception de partis, avec un ensemble dont on peut compter que la presse entière se ferait honneur de donner l'exemple, appelleraient patriotiquement tous les Français à concourir à la délivrance de la France.

Plusieurs journaux assurent que le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets au sujet de la souscription pour la libération du territoire.

Le ministre rendrait une justice méritée aux efforts patriotiques des personnes qui forment des

comités, et il engagerait les préfets à se montrer très-sympathiques; mais il leur recommanderait en même temps, une très-grande réserve, afin de ne pas compromettre la dignité du gouvernement et du pays dans le cas où l'initiative individuelle serait impuissante à réunir les capitaux suffisants. Il les autoriserait toutefois à donner, si cela était nécessaire, des garanties de sécurité aux personnes qui voudraient verser de l'argent.

La ville de Roanne ne pouvait rester en arrière du mouvement qui se produit et se propage chaque jour pour la souscription, qui, si elle réussissait, serait bien nommée, souscription de la délivrance.

En effet jamais souscription n'eut un but plus noble, plus utile: payer les Prussiens au plutôt et obtenir ainsi la libération du territoire.

Nous avons donc lieu d'espérer que la noblesse, la bourgeoisie et l'industrie de notre ville feront preuve de dévouement et nous avons d'autant plus lieu de l'espérer que les dames, que nous voyons à la tête de cette œuvre, offrent toutes les garanties désirables sous ce rapport.

Le comité, composé d'une vingtaine de dames de tous les quartiers de la ville, a à sa tête comme Présidente, M<sup>me</sup> Chez, dont le dévouement à la cause publique est bien connue.

M<sup>me</sup> Deschelette-Dépierre est trésorière de l'œuvre et M<sup>me</sup> Aimée Cartier secrétaire.

Nous voudrions pouvoir donner le nom de toutes les collaboratrices de cette œuvre, mais comme les colonnes du *Courrier* seront toujours vertes pour faire connaître et les donateurs et la valeur des dons, nous aurons probablement lieu de combler cette lacune.

La souscription, nous n'en doutons pas, donnera de beaux résultats, car notre ville n'a eu à souffrir ni de l'invasion ni des désastres qu'elle amène à sa suite.

On se souviendra qu'elle en est probablement redevable au vaillant soldat de la République universelle, que nos députés à Bordeaux ont si chaleureusement accueilli et qui, solitaire à Caprera, reçoit comme seule récompense les marques d'estime et de sympathie, qui lui arrivent chaque jour.

Le *Courrier*, surchargé par une assez forte amende, qui, croyons-nous, viendra en aide à cette délivrance sous une autre forme, ne peut s'inscrire tout d'abord, voulant laisser cette honneur à d'autres plus fortunés!

### TRIBUNAL CORRECTIF DE ROANNE

Audience du 2 février.

Chantlot Gilbert âgé de 49 ans né à Saint-Priest-la-Prugne condamné à huit jours de prison et 40 francs d'amendes pour délit de chasse sans permis.

Guillaudin Antoine, 31 ans, prévenu de coups et blessures donnés et faites à sa femme et de détention d'armes de guerre, a été acquitté sur chef de coups et blessures et condamné sur celui de détention illégale d'arme de guerre à six jours de prison.

Ducarre Joseph, 34 ans née à Charlieu, demeurant à Roanne a été condamné à quatre jours de prison pour détention illégale d'arme de guerre.

Décôte Joseph, 40 ans tisseur à Roanne, a été condamné à 16 francs d'amende pour avoir été trouvé nanti d'un sabre de guerre.

Ray J.-Marie, 28 ans, né à Saint-Just-la-Pendue, sans profession ni domicile fixe, domestique de Goutau propriétaire à Coutouvre a volé les vêtements de son maître, et détourné un âne et voiture au préjudice des époux Colombats. Ayant subi antérieurement plusieurs condamnations Ray a été condamné à 5 ans de prison.

Nous avons été douloureusement impressionnés en lisant les lignes suivantes:

Le journal *l'Éclair* n'étant pas en mesure de payer diverses amendes qui lui ont été infligées, se voit dans la nécessité de suspendre sa publication.

Le Conseil d'administration doit convoquer les Actionnaires en Assemblée générale pour samedi prochain, afin d'aviser aux moyens de reconstituer une nouvelle Société et de liquider l'ancienne.

Le gérant,  
N. KAHN.

Nous espérons que sous peu de jours l'*ÉCLAIR* reprenant sa place dans la phalange républicaine, combattra avec une ardeur nouvelle pour le droit et la liberté.

### BRUTS POLITIQUES

Un incident curieux raconté par le *Siècle*: Pour la première fois depuis leur rentrée en France, les princesses d'Orléans sont venues à l'Assemblée, vêtues de toilettes qui juraient singulièrement avec la disposition d'esprit de la plupart des assistants. Quelle pensée les animait? L'attitude du duc d'Aumale, se frottant les mains de satisfaction, a tout trahi.

Voilà des dames qui viennent assister à la chute d'un gouvernement! s'est écrié un député de la gauche.

Le député avait vu juste, mais les princesses ont été déçues.

On dit au *Figaro* que l'extrême droite avait un ordre du jour tout prêt, pour le cas où celui de M. Batbie n'eût pas été voté.

Une révolution serait prochaine, d'après le *Gaulois*, dans le monde diplomatique français: On parle tout simplement de supprimer les ambassades, pour adopter le système des États-Unis: des missions aux moments nécessaires, — et pour le courant, les consuls.

Cela produirait incontestablement une notable économie, et, dans l'état où sont nos finances, ce point de vue ne saurait être négligé.

Le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie, comte Apponyi, est attendu à Paris sous trois ou quatre jours.

Alfred Ixel.

L'Avenir militaire annonce que la Commission de la réorganisation de l'armée a repoussé par 18 voix contre 13 la substitution entre jeunes gens d'une même classe pour l'armée de terre, mais a décidé en même temps que ce système serait mis en vigueur pour l'infanterie de marine et pour les corps de troupe employés aux colonies.

Marseille 21 janvier.

M. de Kératry a fait prévenir dans son département les individus signalés comme faisant partie de l'Internationale qu'il les avait placés sous la surveillance de la police secrète, et qu'il serait suivis dans leurs voyages fréquents d'une façon spéciale, afin que l'administration fut renseignée sur les rapports qu'ils peuvent avoir avec les membres de l'association. Des arrestations ont eu lieu.

Il y a deux jours nous parlions, d'après Paris-Journal, d'une visite faite récemment par M. Bazaine au duc d'Aumale. Le lendemain, nous avons cité la même feuille, qui, se rectifiant elle-même, disait que cette visite avait été faite mercredi, c'est-à-dire avant les bruits de démission de M. Thiers. Or, le Soir d'hier reçoit à ce sujet les renseignements suivants de Versailles :

On s'étonne beaucoup d'une visite faite par le maréchal Bazaine dans la matinée de samedi au duc d'Aumale. Le maréchal venait, dit-on, se mettre aux ordres des princes d'Orléans. Qui croire ? Auquel entendre ?

Le Courrier de Lyon annonce que M. Millaud, député du Rhône, doit aujourd'hui même voir M. Casimir Périer et demander l'explication de toutes ces dépêches expédiées par l'Agence Havas, et dont le moindre défaut est de tromper le pays sur l'état des esprits à Lyon.

Les feuilles réactionnaires et principalement les journaux bonapartistes, ont reproduit avec complaisance, et en l'accompagnant de commentaires diffus, le jugement du tribunal civil de Lyon qui a condamné M. Valentin, préfet du Rhône, à 4,000 fr. de dommages intérêts pour arrestations arbitraires.

Nous ne pouvons en vouloir à ces journaux d'avoir insisté sur cet événement, et cela pour plusieurs raisons : la première, c'est que les considérants des jugements rendent complètement hommage à la prudence et au caractère de l'honorable M. Valentin ; il en résulte, en effet, que des documents sérieux, notamment les dépêches du consul de France à Genève signifiant l'individu arrêté, un certain M. Haas, comme servant d'intermédiaire entre la Prusse et la Commune, au moment où M. Valentin a ordonné son arrestation.

En outre, ces mêmes considérants constatent que le sieur Haas a obéi, en attaquant M. Valentin, à un sentiment de lucre, puisque ses prétentions allaient jusqu'à réclamer 50,000 fr. de dommages-intérêts.

La seconde raison qui nous rend assez agréable l'insistance des journaux bonapartistes à revenir sur cette affaire, est celle-ci : le jugement du tribunal de Lyon est la première consécration de l'abrogation de cette article 75 qui a trop longtemps protégé les fonctionnaires publics contre toutes les poursuites, même les plus légitimes.

Bien que cette consécration se fasse aux dépens d'un républicain, nous n'en sommes pas moins heureux de voir s'évanouir enfin une des stipulations les plus arbitraires de la constitution de l'an VIII, cet instrument puissant du plus odieux despotisme.

Les dernières nouvelles de Versailles nous apprennent que tous les membres du corps diplomatique ont exprimé à M. Thiers leur satisfaction de l'heureuse issue de la crise.

QUESTION DU JOUR

Le gouvernement a décidé pris pour programme la destitution de tous les Républicains qui se trouvaient occuper encore les places que leur avait données le 4 septembre.

Ainsi, dans la seconde ville de France, ville essentiellement démocratique, la préfecture était occupée par un homme de bien, vaillant soldat, administrateur courageux, M. Valentin. — M. Valentin vient d'être destitué. Aussi bien cette mesure est-elle tardive, car depuis le 8 février toute la presse réactionnaire la réclamait avec instance.

Un préfet républicain sous cette République ! A-t-on jamais imaginé pareille contradiction ? Un préfet libre penseur sous le gouvernement de la majorité de Versailles ! C'était vraiment inouï, et nous sommes étonné pour notre part que le ministre de l'intérieur ait hésité un seul instant à faire l'acte de justice que réclamait à la tribune le bossu Monnet. — Enfin, M. Valentin n'est plus préfet ; les bonapartistes et les légitimistes doivent déclarer que M. Casimir Périer a bien mérité d'eux. Et M. Casimir Périer ne s'est pas souvenu des jours sinistres où son père mitraillait Lyon ; il n'a pas craint que la grande cité ne s'alarmât sous le coup de cette brutale provocation !

Non, il faut avant tout, pour les ministres habiles, faire la cour aux ennemis de leur gouvernement, et obtenir, à force de concessions maladroites, la prolongation de misérables pouvoirs. De l'énergie ! on en a aujourd'hui, on en déploie contre les républicains plus que ne le conseilleraient la prudence ou simplement la justice. Quand M. de Charette agit le Midi, on emprisonne ceux qui ont été provoqués, on fait fêter aux provocateurs ; car il est entendu que l'ordre n'est plus l'ordre quand ce sont les républicains qui le font, et que le désordre cesse d'être dangereux quand il est fomenté par les agitateurs enrôlés sous le drapeau blanc.

Allons ! c'est bien ; continuez, M. Casimir Périer, continuez M. Thiers : votre œuvre n'est pas finie, car il y a encore une région immense, baignée par la Méditerranée, des vallées prospères, comme les vallées du Rhône et de la Garonne des villes comme Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, qui sont dévorées de la flamme impure du républicanisme. Trente départements sont acquis à jamais à la cause démocratique ; ils marchent avec discipline, ils nomment des députés radicaux, des conseillers généraux radicaux, des conseillers municipaux radicaux. Ah ! décidément cet impur Midi a besoin d'être travaillé ! La presse officieuse le crie assez haut : tantôt c'est une agitation purement morale qui règne dans ces contrées maudites ; tantôt l'agitation menace de passer des esprits dans la rue ; la fédération de septembre se reorganise, l'Internationale fait des levées ; et les ombres de Rossel et de Crémieux se dressent menaçantes devant les yeux du préfet de Marseille.

Mais Kératry ne dort pas ; dût-il détruire Marseille, à coups de canon, et mettre le feu aux quatre coins de son département, il faut qu'il crie, qu'il tempête, qu'il fasse appel à toutes les forces de terre et de mer qui se trouvent dans un rayon de soixante lieues autour de lui ; il appellera toutes les armées de l'Europe, si cela était nécessaire ; mais il faut avant tout maintenir l'ordre et apaiser les esprits.

Et ils apaisent aussi les esprits les Guigue de Champvans et les Ducros, et toute la légion d'administrateurs à poigne dont le gouvernement a doté le Midi. Ils apaisent les esprits, car ils laissent impunément les légitimistes lever leur drapeau, et les bonapartistes soudoyer la sédition. — Peu importe ; ils apaisent le pays, car si d'aventure Gambetta vient à convoquer trois amis dans un hôtel, il se trouvera toujours, par leurs soins, trois régiments pour dissoudre la réunion projetée.

Allons donc ! vous dites, messieurs les ministres, que les méridionaux ont la tête chaude, vous dites qu'ils sont tout entiers acquis à la cause du radicalisme, vous ne voyez chez eux que complots, émeutes, communes proclamées ; et précisément parce que vous considérez comme imminente une levée de boucliers, vous vous appliquez à user de plus de violence et de moins de ménagements que dans les régions calmes du Nord et de l'Ouest ; vous consentiriez peut-être à donner des administrateurs libéraux à la Vendée et à la Bretagne ; mais au Midi, jamais, de peur que les administrateurs se trouvent en communion d'idées, par hasard une fois avec leurs administrés, ce qui assurément n'est pas d'un bon gouvernement.

Allez, continuez votre tâche, arrachez du gouvernement ce qui reste de républicains ; faites que si d'aventure, une faction monarchique venait à tenter un nouveau Deux-Décembre, il ne se trouve pas un seul administrateur en France assez dévoué à la République pour la défendre contre les complots, au périls de sa vie.

Vous étiez sûrs que M. Valentin le ferait. L'exilé n'avait pas craint la mort, quand, pour remplir le mandat périlleux que Gambetta lui avait confié, il traversait le Rhin à la nage sous une grêle de balles. Cette conduite n'est plus de notre âge, cette légende est d'un autre temps : il vaut mieux des préfets comme le baron Pron, des juges comme Dollinger, des soldats comme Bazaine. Valentin est républicain, honnête, brave : cela ne peut convenir ; d'ailleurs, vous n'avez plus besoin de lui : c'était bon d'avoir des ménagements pour un tel homme, quand, Paris occupant toutes vos forces militaires, il contenait à lui seul la Révolution prête à éclater dans Lyon.

Tout est bien qu'il finit bien, la reconnaissance n'est pas une vertu gouvernementale. Le salut public, en définitive, exige que le corps de la République soit offert nu et lié de chaînes aux gredins qui rêvent d'asseoir leur trône sur les ruines de la patrie vaincue, mutilée, perdue.

ANTONIN LÉVRIER.

DIJON.

Dans la cérémonie commémorative des combats élevés les 21, 22, et 23 janvier 1871 pour la défense de Dijon, la lettre suivante a été lue :

M. le général Bardonne a prononcé ces paroles Habitants de la Côte-d'Or !

En m'appelant à l'honneur de sceller moi-même la première pierre du monument que vous voulez élever à la mémoire des soldats de l'armée des Vosges, morts pour la défense de votre chef-lieu, vous me faites fléchir sous le poids de la reconnaissance ; quoique je n'accepte cet honneur que comme un reflet de votre amour pour le héros qui est venu au milieu de vous combattre les ennemis de la patrie, du progrès et de la liberté.

Laissez-moi donc d'abord remercier votre municipalité et ses dignes chefs ainsi que les membres du Comité d'initiative de nous avoir en un seul jour vengés de toutes les insultes, qu'à nous tous ont prodigués des gens dont je ne voudrais pas être l'ami.

Oui, messieurs, il y a un an, ainsi que viennent de vous le rappeler les personnes qui ont pris la parole avant moi, et que je remercie aussi de tout ce qu'ils ont bien voulu dire à notre louange, il y a un an, à pareille heure, le canon prussien se faisait entendre autour de votre ville et, pour la seconde fois, l'ennemi tentait de s'introduire dans Dijon par les hauteurs de Talant et de Fontaine, comme quelques mois plus tôt, au 30 octobre, il y était entré par les hauteurs de Montmuzard.

Un homme veillait au salut de votre cité ; un homme à qui le gouvernement du 4 septembre, que, comme nous, on essaya vainement de flétrir, avait dit : « Retenez sur leurs positions les ennemis qui vous entourent et défendez inébranlablement » cet chef du Maçonnais et de la vallée du Rhône, ce boulevard des provinces de l'Est, où, vous le savez, messieurs, se fondait, au même moment, comme la neige sous le soleil, cette magnifique armée de Bourbaki.

Vous connaissez l'état des forces de cette armée dite des Vosges, qui ne fut malheureusement jamais appelée à opérer sur le terrain naturel de ses facultés, beaucoup parmi ceux

qui m'entourent en ont fait partis, et cependant, malgré son infériorité numérique, son pitoyable armement, son manque presque absolu d'artillerie et de cavalerie, trois fois pendant trois journées consécutives, elle a victorieusement résisté aux meilleures troupes de l'armée allemande. Et ces troupes étaient nombreuses quoi qu'en ait voulu dire un général ennemi, plus jaloux de masquer une défaite sous un rapport mensonger, que d'être un appréciateur fidèle des faits.

C'est qu'à la tête de notre armée, il y avait un homme qui les ennemis de la République et par conséquent de l'honnêteté, du désintéressement et du droit, ont dépeint sous les plus odieuses couleurs, mais que vous, habitant de la Côte-d'Or, qui l'avez vu à l'œuvre, vous avez voulu venger de ces misérables attaques.

Déjà au vote du 8 février vous avez nommé pour vous représenter celui à qui vous élevez aujourd'hui un monument. Vous protestez ainsi tout d'abord par un acte spontané et par un mouvement réfléchi ensuite, contre les insultes et les calomnies dont on a essayé de couvrir sa grande et noble figure.

Je ne dirai rien de ceux qui ont autorisé ou dirigé ces turpitudes, le temps en a déjà fait justice, et on pourrait croire que je plaide ici ma propre cause ; je ne vous rappellerai pas surtout de crainte de les voer à votre exécution, les noms des publicistes et de certains journaux qui n'ont cessé d'aboyer contre Garibaldi, depuis le jour de son arrivée en France. Je dédaigne ceux qui les inspirent et qui les paient, je méprise ceux qui profanent ainsi la prose et je plains sincèrement ceux qui les lisent ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire, en laissant de côté tout débat personnel, que ce qu'on appelait autrefois le gouvernement de Bordeaux, ce qui s'est nommé ensuite le gouvernement de Versailles, en laissant insulter Garibaldi, en méconnaissant les services rendus à la France républicaine, a commis la même erreur que celle que commit le gouvernement italien en 1865, après la glorieuse campagne des Deux-Siciles.

Qui messieurs, en détruisant l'autorité officielle du général, on a perdu le bénéfice de son honnêteté politique, de sa valeur militaire et de cette influence magnifique dont on pu se rendre compte ceux d'entre vous qui l'ont approché, cet ascendant qui lui permet de soumettre les plus mauvaises passions et de les diriger, dans les temps de troubles, vers le bien et vers l'utile.

En voulant le diminuer, on a brisé un levier puissant, et j'ose le dire et le proclamer, si Garibaldi fut resté en France, estimé, honoré par un gouvernement jaloux de ses devoirs comme de ses droits, les excès de la Commune que je déplore, à l'égal de qui que ce soit (je dis les excès qu'on ne s'y trompe point), n'auraient jamais existé, et nous ne gémirions pas au bord de cette abîme que creusent chaque jour davantage les passions politiques.

Ces passions ont semé des soulèvements et on s'étonne de récolter des tempêtes !

Qui mieux et plus que nous aurait eu le droit de protester, et cependant qu'il fut Garibaldi ?

Après s'être rendu à Bordeaux encore couvert de la boue glorieuse des champs de bataille, ne voulant pas sans façon s'immiscer dans nos querelles intestines, il est parti précipitamment, la nuit, presque comme un malfaiteur, pour ne pas autoriser par sa présence un soulèvement contre la majorité réactionnaire de la Chambre ; aujourd'hui encore il est prêt à venir consacrer ses dernières forces, ses derniers jours à la défense d'un pays où l'ordre de l'arrière, ainsi que ses fils, s'ils osaient s'y présenter, fut donné dans un moment d'égarément.

Oui, si ce pays l'appelait, il reviendrait, oubliant que le règne de la justice n'est pas venu encore, et que ceux qui sèment ne récoltent pas ; oubliant que les orphelins et les veuves de nos morts glorieux attendent encore et tendent la main à l'éballe que leur doit la France ; oubliant qu'on a dit de lui qu'en « venant en France il a attiré sur notre malheureuse patrie toutes les colères du ciel. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces paroles ont été prononcées, écrites et imprimées par un haut fonctionnaire qui a succédé aux emplois et dignité de M. de Telletrand le célèbre évêque d'Autun.

Il existe pour lui dans ma pensée une excuse péremptoire, c'est que son prédécesseur a dit : « que la parole avait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. »

Habitants de la Côte-d'Or, Vous vengez aujourd'hui Garibaldi et l'armée des Vosges dans le passé et dans l'avenir ; je vous remercie au nom du général, de le faire d'une façon si digne, si imposante, et avec le caractère qui convient seul à une pareille cérémonie ; je vous prie de continuer à rester calmes et dignes comme vous l'avez été jusqu'ici, c'est l'ami qui le demande à la plupart d'entre vous, et comme je vois ici beaucoup de frères d'armes, c'est au besoin votre général qui vous le commande.

Abstenez-vous de faire du bruit, de peur d'éveiller ceux qui non loin d'ici dorment de l'éternel sommeil, ceux qu'on honore aujourd'hui, et qui sont tombés dans l'enivrement d'un succès partiel, confiants dans l'établissement définitif de la République.

Nous devons être recueillis, calmes, prudents et sages, comme nous sommes honnêtes et forts ; il nous faut l'exemple de l'ermite de Caprera, savoir attendre le moment. Si on nous conduit sans secousses, progressivement, quoique lentement, vers l'affermissement des institutions républicaines, effaçons-nous et restons dans l'ombre, car les progrès solides ne s'acquiescent que lentement par une évolution méthodique et soutenue, qui a besoin d'ordre et de calme.

Nous devons être persuadés que le nombre de nos amis augmente chaque jour dans les conseils du gouvernement à qui nous devons tenir compte des difficultés immenses que lui crée encore la présence sur une partie de notre sol d'un ennemi, dont par deux fois vous avez pu apprécier le caractère.

Soyons patients et résignés, mais si on menace les institutions républicaines, si le sol de la patrie déjà morcelé devait revoir une nouvelle invasion, je vous répéterai ce qu'il y a un an je vous ai dit devant la dépouille mortelle de notre regretté Bosak-Hauk, à qui demain nous irons payer le pieux tribut de notre reconnaissance

saucet et de nos regrets :

Levons nous tous et jurons de mourir pour la défense du droit et de la justice, de la République enfin, et de nous ensevelir sous les ruines désormais irréparables de ce que fut la France.

Vive la République ?

Après ce discours, a eu lieu la pose de la première pierre du monument ; la fanfare dijonnaise a joué l'hymne de Garibaldi, et la foule s'est séparée aux cris répétés de : Vive Garibaldi, vive Gambetta, vive la France, vive la République !

En contemplant la tranchée creusée pour les fondements du monument, il nous semblait voir une tombe où s'était engloutie la fortune de la France, victime de cette guerre engagée par le misérable Bonaparte et par ses complices, les candidats de l'empereur, comme ils s'appelaient eux-mêmes, — de la France, livrée lâchement à l'ennemi par l'homme de Sedan et par l'homme de Metz, tous deux encore impunis ; mais nous avons le ferme espoir qu'elle sera ressuscitée par la République, et qu'elle surgira plus grande et plus forte que jamais, de l'abîme où elle a été précipitée par la monarchie maudite.

Le Journal de la Nièvre est plongé dans le marasme.

Un mariage civil a été célébré à la Charité-sur-Loire, et les deux conjoints sont dispensés d'enrichir la paroisse des beaux écus sonnant et trébuchants qui sont d'ordinaire le prix des cérémonies religieuses.

« Malheureusement, dit le Journal de la Nièvre, ce petit scandale n'est pas un fait isolé ; c'est la quatrième fois qu'il se produit, depuis quelque temps dans le même pays. »

La quatrième fois ! voyez-vous l'audace. Est-ce que l'on ne fera pas finir tous ces petits scandales ? La quatrième fois ! Mais si cela continue, que vont devenir le curé et ses vicaires, et le bedeau et le sacristain, et les enfants de chœur, et les dévotes et les mollets du suisse et sa haiebarde et son tricorne ? Les chantages seront-ils réduits à aller noyer leur ut de poitrine dans le vin blanc du cabaret du coin ou à s'engager dans la milice pontificale ?

La quatrième fois ! Et la foudre du ciel n'a pas encore consumé cette nouvelle Gomorrhe ?

C'est à n'y pas croire ; je demande que le Journal de la Nièvre édite cette sinistre nouvelle une seconde fois. (Républicain de l'Allier).

Nous avons raconté l'autre jour comme quoi M. Lebreton, évêque du Puy, avait voulu employer le zèle de son clergé à faire signer dans tout le diocèse une pétition contre l'instruction obligatoire.

Nous avons exprimé à cet égard un étonnement d'autant plus profond que nous connaissons nos voisins de la Haute-Loire sur le rapport de l'instruction.

Or, le Charivari vient aujourd'hui faire cesser notre perplexité sur le sort de ladite pétition.

Il assure :

« ... Que tous les curés ont renvoyé la pétition à monseigneur avec cette note : Impossible ! Aucun de ceux qui voudraient la signer ne sait écrire. »

Dans la croisade de l'épiscopat en faveur de l'ignorance, c'est M. de Besançon qui tient la corde.

Ce prélat inonde son département et les départements limitrophes d'imprimés renfermant une pétition dirigée tous à la fois contre l'enseignement gratuit, l'enseignement obligatoire et l'enseignement laïque.

M. de Besançon ne veut pas d'enseignement du tout.

Ou plutôt il n'en veut qu'un : celui de l'Eglise, qui apprend que Josué a arrêté le soleil, que le ciel est un royaume au lieu d'être tout simplement de l'air ; que un fait trois et que trois font un.

C'est avec un pareil enseignement que nous nous relèverons de nos désastres et que la France reprendra, dans le monde, le rang d'une grande nation.

Ainsi soit-il !

Le Syllabus qui, il y quelques années, lors de son apparition, avait fait lever les épaules à tout le monde, est aujourd'hui arboré officiellement par le haut clergé français.

Il n'y a plus à en douter : les jésuites ont repris tout leur empire, et ils ont vaincu toutes les résistances.

Aussi criions-nous aujourd'hui, comme nous l'avons fait, lorsqu'il a été question du concile : Sentinelles ! prenez garde à vous.

La commission de décentralisation vient de décider que le droit de suspension des conseillers municipaux serait accordé aux préfets et celui de dissolution au chef du pouvoir exécutif. En cas de dissolution, des élections nouvelles devraient être faites dans le délai de trois mois.

Nos lecteurs connaissent les tribulations, les empêchements et les obstacles, que la gent électorale admirablement secondée par les Préfets et sous-Préfets de la Loire opposent à la municipalité de Roanne ; qui fait des efforts inouis pour l'instruction du peuple.

Nous lisons dans le Peuple de Moulins une lettre de M. Florent au sujet des congréganistes de Nevers et de l'attitude préfectorale envers la municipalité de Fourchambault qui, est la reproduction parfaite de ce qui se passe chez nous.

Lorsqu'une famille perd un de ses membres, aux cuisants chagrins de la perte éprouvée, viennent se joindre les soucis des formalités à remplir pour les inhumations. Le public apprendra, pensons nous, avec plaisir, que Monsieur Barnet Entrepreneur de tout ce qui concerne le Cimetière dont la garde lui est confiée, se charge pour décharger les familles, des formalités indispensables ; de faire lui-même les déclarations à la mairie, faire imprimer et parvenir les lettres de faire part, fournir la bière, les porteurs de la commande du service religieux.

Il fournit aussi les croix et entourages et entreprend la construction des Mausolées.

Les journaux cléricaux ne se font pas faute de répéter que les prêtres brillent avant tout par l'indulgence et la charité.

En voici de singulières preuves : Le 10 janvier, l'abbé Messal, vicaire à Mèze, a été condamné à 25 fr. d'amende, 25 fr. de dommages et à tous les frais pour injures envers le maire et l'adjoint de cette localité.

A Marseille, nous apprend l'Égalité, une honorable famille, celle de M. Joseph Audibert, rue de la Guirlande, 15, paroisse de St-Cannat (les Prêcheurs), a été frappée d'un grand malheur. Un de ses membres malade du cerveau depuis sept ans, comme le constate le certificat du médecin, s'est dans un moment de surexcitation cérébrale, précipité d'un étage supérieur de la maison qu'il habitait ; la mort s'en suivit. La famille appartenant à la religion catholique, a voulu le faire inhumer selon le cérémonial du culte, on lui a répondu : C'est d'un suicidé qu'il s'agit, nous refusons nos prières. — Mais comme il est avec le ciel des accommodements, on aurait fini par accéder aux prières de ces braves gens affligés. Mais... à la condition que l'on déposerait 500 francs ! Le fait se passe de commentaire.

Le Libéral, de Cambrai, reçoit de Beautigny une lettre dont j'extrait les lignes suivantes.

Le curé, après avoir refusé de remettre son bulletin de vote entre les mains de M. X....., président du bureau, et sur l'observation de ce dernier que cet acte était une infraction à la loi en même temps qu'un affront personnel, se mit à injurier gravement le président du bureau. M. X....., pour éviter le scandale, ne répondit mot.

Le curé sortit de la salle, puis revint sur ses pas pour lancer de nouvelles insultes. Nouveau silence du président du bureau. Le curé sort pour la seconde fois ; mais sa colère n'était pas satisfaite ; il rentre dans la salle et du geste, de la voix, revient à la charge. Le scandale était à son comble, M. X....., se contenta de dire enfin qu'après avoir par dévouement siégé au bureau toute la journée, il ne s'attendait pas à être injurié..... surtout par un ecclésiastique.

Le correspondant de New-York du Ditaro de Barcelone, après avoir fait part à ce journal, sous la date du 6 janvier, des préparatifs d'armement qui ont lieu dans les arsenaux maritimes pour une expédition dans les eaux de Cuba, ajoute :

« Le Times, organe semi-officiel du gouvernement de Washington, prétend qu'indépendamment de l'escadre qui se forme, ordre a été donné par le département de la guerre de mettre en bon état de défense toute la côte Sud de l'Union et notamment la ligne des fortifications qui s'étendent depuis le fort de Pulaski à Savannah jusqu'aux forts qui défendent l'entrée de la Nouvelle-Orléans sur le fleuve de Mississipi. Dans cette ligne de défense sont aussi compris les forts de Rey-West, de Tortugas et de l'île Ste-Rosé à l'entrée de la baie de Pensacole.

La même correspondance annonce le départ

de New-York de la goëlette E. L. Parker en destination apparente de Sta Martha, mais en réalité, dit-il, se rendant sur les côtes de Cuba, avec un armement de 400 caisses contenant 3,500 fusils, et de 1,100 caissons renfermant 1,500,000 cartouches.

Tarare. — Un affreux malheur a répandu la désolation dans le village de Saint-Romain-de-Popey, canton de Tarare. Le mur du jardin du presbytère s'est écroulé subitement, ensevelissant sous ses ruines six pauvres enfants qui jouaient dans le jardin. Deux seulement ont pu être retirés de dessous les décombres, encore vivants, mais grièvement blessés. Quatre autres ont dû être tués sur le coup.

Les préfets viennent de recevoir du ministre de l'intérieur une circulaire enjoignant aux fonctionnaires de tous ordres, de réprimer avec énergie toutes les manifestations populaires de nature à troubler la paix publique, qui pourraient se produire dans leur localité.

Une grève qui paraît importante, celle des ouvriers munisiers, vient d'éclater à Bruxelles. Les patrons sont décidés à faire une contre-grève, en présence des inacceptables prétentions de leurs ouvriers.

En Espagne, la tranquillité est complètement rétablie à Barcelone, après une journée de troubles, pendant laquelle le gouvernement a dû recourir à l'emploi de la force armée.

Le Pays et le Rappel ne paraîtront pas le 4 février, comme le leur avait promis M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le veto est signifié, et hier à Versailles les démarches du gérant d'un de ces journaux n'ont pas abouti.

Pour tout ce qui doit être signé Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de ne répondre aux appels de fonds qui leur sont adressés journalièrement, qu'après s'être mûrement édifiés sur la valeur réelle des affaires pour lesquelles on les sollicite. S'ils ont à placer quelques économies si minimes qu'elles soient, ils feront bien de se mettre en rapport avec l'OFFICE DU COMPTANT, rue St-Georges N° 1, à Paris. La MAISON s'est réservée le droit de faire participer un certain nombre de ses clients aux bénéfices d'une ancienne Compagnie d'assurances, qui est en pleine voie de prospérité. Chacun sait que les actions de la plupart de ces établissements ont plus que quintuplé de valeur.

Des renseignements sur ce placement — aussi sûr qu'avantageux, — seront envoyés à quiconque en fera la demande par lettre.

MACHINES A COUDRE. Exposé franco du Catalogue illustré des meilleures machines à coudre. À toute personne qui le demandera à M. E. BRON, 108, Boulevard de Strasbourg, Paris.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

DU 28 JANVIER AU 4 AVRIL.

Mariages (10).

Dulac Jean, 37 ans, employé de commerce, et Champant Anne, 31 ans. Périchon Claude, 57 ans, tisseur, et Deville Louise, 37 ans, bobineuse. Texier André, 19 ans, tisseur, et Bonnet Julienne, 21 ans, tisseuse. Bernicat Pierre, 27 ans, employé au chemin de fer, et Grenery Victoire, 18 ans, tisseuse. Vallet François, 36 ans, tisseur, et Létang Claudine, 35 ans. Margotton Martin, 25 ans, boulanger, et Gaubert Maria, 16 ans. Bergiron Jean, 27 ans, pharmacien, et Beluze Marie, 23 ans. Laplace Benoit, 35 ans, employé au chemin de fer, et Lagoute Louise, 22 ans. Naton Joseph, 35 ans, tisseur, et Simonin Antoinette, tisseuse. Rivaud Jean, 33 ans, domestique, et Petoton Antoinette, domestique.

Naissances (12).

Goudier Pauline, fille de François Goudier, et de Chossadase Marie. — Barret Joseph, fils de Pierre Barret, et de Pharaud Marie. — Lacaze Jean, fils de Claude Lacaze, et de Sornin Marie. — Denis Thérèse, fille de Jean Denis, et de Berand Marguerite. — Champalle Benoit, fils de Julien Champalle, et de Chetail Benoit. — Chambost Joseph, fils de Jean Chambost, et de La-brosse Marie. — Prudhon Clotilde, fille de Jean Prudhon, et de Lérisset Rosalie. — Lalechère Jenny, fille de Gilbert Lalechère, et de Pomot Françoise. — Triaud Mathieu, fils de Claude Triaud, et de Lachas Claudine. — Guyot Benoit, fils de Benoit Guyot, et de Ménard Catherine. — Julien Adolphe, fille de Pierre Julien, et de Lile Jeanne.

Deux enfants naturels.

Décès (9).

Benoit Claude, 19 ans, cultivateur, célibataire. — Gauthier Pétroville, 25 ans, marchand de blanc, célibataire. — Genot Etienne, 54 ans, négociant. — Barnay Antoinette, 4 ans. — Poutignat Damien, 1 mois. — Mathieu François, 81 ans, journalier. — Fourneaux Jean, 15 jours. — Vincent Jeanne, 23 ans, couturière, épouse de Chanrion Jeanne. — Picard Antoinette, 18 mois.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, Jeudi 2, Vend. 19. Items include Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, Pain bis, Pain de ménage, Foin, Paille, Oeufs, Beurre.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE des MACHINES A COUDRE NEW-YORK. La plus parfaite de toutes les machines à coudre pour travaux de famille, lingères et couturiers. Véritable système ELIAS HOWE.

M<sup>me</sup> MARILLIER

Rue des Planches n° 30 au 2<sup>e</sup>, représente, à Roanne, la compagnie, elle livre les machines (dont elle a des échantillons) garanties 5 ans, à des conditions exceptionnelles de termes pour le paiement. elle apprend à s'en servir aux acheteurs et à toutes les personnes qui le désirent ; enfin elle se charge de toutes sortes de travaux faisables à la machine à coudre.

Dans tous les cas de grippe, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience, que les CHOMEL, les LOUIS, les RECAMIER et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages. Nous voulons parler du sirop de PIERRE LAMOUROUX qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement est immédiat et la guérison complète en quelques jours. Dans toutes les pharmacies.

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs etc. sont guéris par une application du Papier Winsi, 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbières (Vendée).

GARGARISME SOLIDE PASTILLES FREBAULT

Maux de gorge, Aphthes, Angines, Scorbut, Inflammation des amygdales, de la bouche, du palais, de la langue, des gencives, Granulations de la gorge, Rhumes, Bronchites, Affections chroniques du larynx et du pharynx et de l'œsophage. Homme de la souplesse et du ton aux organes de la voix. — Indispensable aux chanteurs, professeurs, fumeurs, etc. GUÉRISON RAPIDE ET SURE Dans toutes les pharmacies A ROANNE pharmacie GARNIER.

A VENDRE Pour cause de santé UN FONDS DE MAGASIN DE MODES Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'adresser au BUREAU DU JOURNAL. 102.

41 ANS DE SUCCÈS GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES Acretés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop Dépuratif végétal de Salsepareille. Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature. LYON PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

CHAMBRES GARNIES Chez Mme JOURLIN, café-restaurant Boulevard du Midi à Roanne. PRIX MODÉRÉS. — CUISINE BOURGEOISE

800 QUINTAUX FOIN Première qualité S'adresser à M. César Petit à Pouilly sous-Charlieu.

BENZINE J. GARDOT DIJON. Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. — 102 A Roanne, chez Mme Vve MONTROUSSIER, droguiste

Grand succès du jour LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.

Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris. Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie. Une notice ardoise et illustrée accompagne chaque boîte.

A VENDRE UN CHARRA 4 ROUES Un Tombereau et une Voiture à deux roues S'adresser à M. MURE, charron, place du Creux-Granger, à Roanne. 161.

A VENDRE UN FONDS DE BOULANGERIE Situé rue Nationale, 28, A ROANNE 80

A AFFERMER DE SUITE UN VASTE CLOS POUR JARDINAGE Situé lieu de Varennes, près Roanne. Ayant nombreux arbres fruitiers, en bon rapport, avec logements, écurie et fenil et grande commodité pour l'arrosage. Pour les renseignements, s'adresser à Mme veuve THEVENIN, habitant ledit clos. 48

A LOUER DE SUITE MAGASIN ET SES DÉPENDANCES Rue des Planches, n° 17 S'adresser à Madame veuve André Paire, rue des Planches, 15. 47

Exposition de la méthode purgative de Le Roy, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris, 1 vol. in-8°, 2 fr. 50 par la poste Consultation. Affranchir.

AVIS. — Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom Signoret-Paris, rouge sur fond noir.

A vendre à l'amiable Avec entrée en jouissance de suite Un joli VIGNERONAGE Situé à Villerest, près la Fouillouse

Belle Maison D'HABITATION ET D'EXPLOITATION Hangar, Cellier, Caves, Pressoir et Cuve. VUE MAGNIFIQUE On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et visiter les lieux, à M. BALAVY, agent de ventes à Roanne, rue Nationale. 2.

CHANGEMENT DE DOMICILE L'Étude de M<sup>e</sup> HELLE, notaire successeur de M<sup>e</sup> DUMONT ci-devant rue de Cadore, maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n° 17 (ancienne maison GEOFFROY, notaire). 142

Avis aux débitants ET AUX CONSOMMATEURS. M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne. Bonne qualité et prix réduits. 151

Plus de Mercure !! Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infailibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Fesses, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ DEUXIÈME ANNÉE

LA FRANCE NOUVELLE De 1871 JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef : M. Adrien DE RIANCIER

LA FRANCE NOUVELLE, débarrassée des longueurs qui remplissent les grands journaux, est, malgré son extrême bon marché, aussi complète, sous le rapport des faits et des idées, que les feuilles de grand format : dépêche télégraphiques, nouvelles du jour, correspondances très-soignées de Versailles, de Rome, etc., Bourse, revue financière, bibliographie, etc., rien n'est oublié ; le superflu seul est laissé. Des faits divers intéressants, des feuilletons dus aux auteurs les plus goûtés, des lettres humoristiques, servent à récréer le lecteur. Grâce à une surveillance scrupuleuse, le journal peut être, sans aucun inconvénient, laissé entre les mains de tout le monde. Il paraît depuis le 15 septembre, et son tirage atteint 15,000 exemplaires. De nombreuses lettres d'Archevêques, d'Évêques, de Députés et d'autres personnes compétentes nous prouvent que nous avons pris la bonne voie, et nous comptons sur le concours actif de tous les conservateurs pour la diffusion de la FRANCE NOUVELLE.

ABONNEMENT : Un an, 25 fr. — Six mois, 12 fr. 50. — Trois mois, 6 fr. 30. TRÈS-JOLIE PRIME de La France Nouvelle : moyennant un léger supplément de 75 centimes, tout abonné nouveau reçoit franco deux magnifiques livraisons, renfermant les AUTOGRAPHES (avec portraits) des VÉNÉRABLES OTAGES assassinés par la Commune. La plupart des lettres si touchantes de ces augustes victimes sont datées de la Roquette. LA FRANCE NOUVELLE PUBLIE DEPUIS LE 10 JANVIER L'ÉPOQUE PRUSSienne, grand roman, par Gustave AIMARD. Tout abonné nouveau reçoit FRANCO tout ce qui a paru de ce roman. Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, adresser la somme de 25 fr., — 12 fr. 50, — 6 fr. 30, en un mandat de poste à M. ANTONIO AZUR, administrateur de la France nouvelle (de 1871), 24, rue Tailbout, Paris. Ajouter 75 centimes pour la prime.

AVIS DROGUERIE DE COULEURS GROS ET DÉTAIL

RAVELLI FRÈRES ROANNE (LOIRE)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer. MAGASINS ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29. MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36. Dépôt spécial des ciments Portland, Milent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées. Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie. Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature. Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tabes à l'huile), l'aquarelle et le pastel. Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage. Rosaces en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 161